



# Règlement intérieur d'utilisation des services de la Bibliothèque du Tortillard

118, Route de la Mer – 76 890 Val de Saône – mail : [biblio.vdsaane@yahoo.fr](mailto:biblio.vdsaane@yahoo.fr) – Tel : 02 35 66 25 15

## Dispositions générales :

- La Bibliothèque municipale de Val de Saône est un service public chargé de contribuer aux loisirs, à l'information, à la documentation et à la culture de tous. Notre bibliothèque suit les préconisations du manifeste de l'UNESCO de 1994 définissant la bibliothèque publique comme un lieu d'échange culturel et social privilégié.
- L'accès à la bibliothèque municipale et la consultation sur place des collections sont gratuits et ouverts à tous.
- Le prêt à domicile est consenti pour une cotisation annuelle dont le montant est fixé chaque année par le conseil municipal. Cette cotisation n'est en aucun cas remboursable.

## Inscription des usagers :

- Pour s'inscrire à la bibliothèque, l'utilisateur doit remplir une fiche de renseignements. Il reçoit alors une carte de lecteur, valable un an. D'une année sur l'autre il convient de conserver cette carte qui sera réactivée sur demande. Tout changement de domicile doit être signalé.  
La perte ou le vol de cette carte doivent être signalés. Le remplacement de toute carte perdue sera facturé 2 € 20.
- L'utilisateur est responsable des documents empruntés (livres, DVD, CD ou magazines) et doit particulièrement veiller à les rendre dans l'état.**
- Les mineurs sont inscrits UNIQUEMENT sur autorisation parentale.**
- Les tarifs annuels sont les suivants:**

Résidents Val de Saône	10 € par famille
Collectivité publique Val de Saône	Gratuit
Résidents hors commune	12 € par famille
Groupe hors commune	12 € par structure
Ecoles de la Communauté de Communes	
Rachat de carte	2 € 20 par carte perdue
Carte rattachée à la cotisation pour usage professionnel	2 € 20 par carte
Sac supplémentaire de la bibliothèque (un seul offert à l'inscription)	3 € 30 par sac
Impressions en noir et blanc	0,30 € par page au-delà de 2 feuilles



**Les touristes pourront bénéficier des services de la bibliothèque sous réserve de déposer une caution égale au montant des documents empruntés.**

## Prêt :

Le prêt est consenti à titre individuel et sous la responsabilité de l'emprunteur dont la cotisation est à jour.

Le prêt est consenti aux collectivités qui peuvent emporter des sélections en caisses. La collectivité emprunteuse est responsable des pertes, vols et dégradations. Un remplacement des ouvrages ou supports manquants sera demandé.

La majeure partie des documents de la bibliothèque peuvent être prêtés à domicile. Toutefois, certains documents sont exclus du prêt et ne peuvent être consultés que sur place; ils font l'objet d'une signalisation particulière.

**NE LAISSEZ PAS DORMIR** chez vous les documents de la bibliothèque, ils peuvent être utiles à d'autres lecteurs.

L'utilisateur peut emprunter 4 documents écrits (livres, magazines) pour une durée de 3 semaines. L'emprunt de disques est fixé à 2 CD par personne pour 3 semaines et 4 DVD par famille. Sur demande et dans la mesure où un document n'est pas réservé, le prêt peut être prolongé (sauf pour les nouveautés). Il est possible de demander une prolongation sans se déplacer, en laissant un message par mail ou par téléphone. Des suggestions d'achats peuvent être formulées.

Conformément à la loi, les documents sonores et multimédia ne peuvent être utilisés que pour des auditions (ou visionnages) à caractère individuel ou familial. Est formellement interdite la reproduction de ces enregistrements et leur diffusion publique, gracieuse ou payante. La bibliothèque dégage sa responsabilité en cas d'infraction à ces règles.

## **Prêt de DVD :**

La durée de prêt est de 3 semaines.

### **L'emprunt est limité à 4 DVD par famille.**

Certains DVD sont autorisés à la consultation sur place individuelle (signalés par étiquetage).

Il est possible de réserver un DVD si celui-ci est emprunté. La bibliothécaire prévient lorsque le document est disponible. Il est mis de côté durant un délai raisonnable.

Le coût d'acquisition de DVD pour une bibliothèque est supérieur au prix classique affiché dans le commerce, pour des raisons de droits de prêts. Les DVD sont des documents chers et fragiles. Il est indispensable d'en prendre soin et de ne pas les laisser manipuler par des enfants.

### **Tout document perdu ou endommagé sera facturé.**

Le personnel de la bibliothèque se réserve le droit d'exclure du prêt de DVD les personnes qui ne respecteraient pas ce règlement.

## **Retards :**

- 📖 En cas de retard **excessif** dans la restitution des documents empruntés, la bibliothèque peut prendre toutes dispositions utiles pour assurer le retour des documents : rappels, amendes (2 € par document à partir du 3<sup>e</sup> rappel) dont le montant est fixé par délibération du conseil municipal, suspension du droit au prêt, **obligation de racheter les documents non rendus**.

## **Recommandations et interdictions :**

- 📖 Les usagers doivent prendre soin des documents qu'ils empruntent où qu'ils consultent. En cas de **perte** ou de **détérioration grave** d'un document, l'emprunteur doit assurer de préférence son remplacement, ou le remboursement de sa valeur au Trésor Public. En cas de détériorations répétées, l'usager peut perdre son droit au prêt de façon définitive. Si un document est abîmé, ne tentez pas de le réparer vous-même mais signalez-le au personnel de la bibliothèque.
- 📖 **Le silence n'est pas imposé mais les lecteurs sont tenus de respecter le calme à l'intérieur des locaux.** Il est déconseillé de téléphoner, manger et boire dans les locaux de la bibliothèque (sauf animation organisée par la bibliothèque). L'accès des animaux à la bibliothèque est interdit pour le public (sauf conditions exclusives).
- 📖 Par mesure de sécurité, l'accès à la mezzanine est interdit aux jeunes enfants non accompagnés par un adulte.
- 📖 **Les enfants non accompagnés ne sont en aucun cas sous la responsabilité du personnel ou des bénévoles.** Ils sont admis à la bibliothèque dans la mesure où ils en respectent les règles et donnent les coordonnées des parents. Le personnel se réserve le droit de les renvoyer chez eux si ce n'est pas le cas. **Quelles que soient les circonstances, les mineurs présents à la bibliothèque sont sous l'entière responsabilité des parents.**

## **Utilisation des postes Internet et accès Wifi :**

- @ L'accès aux deux postes Internet est un service gratuit aux horaires d'ouverture de la bibliothèque. Une connexion au réseau WIFI est offerte.  
L'usager doit décliner son identité à l'accueil et noter son identité complète sur un cahier prévu à cet effet.  
Les enfants de moins de 16 ans doivent être munis d'une autorisation parentale.
- @ L'utilisation de la clé USB est soumise à la vérification de celle-ci avant usage.
- @ L'impression peut se faire sous l'autorisation du bibliothécaire et moyennant 0.30 ct d'euro la page imprimée (les 2 premières pages sont gratuites). L'utilisation des impressions de documents est réservée à un usage privé.
- @ L'utilisation est limitée à 30 minutes sur inscription préalable. Hors période d'affluence, il est possible de rester plus longtemps.
- @ La bibliothèque se réserve un droit de regard sur l'activité des utilisateurs et peut interrompre la consultation à tout moment, en cas d'abus ou de non-respect des règles mentionnées dans notre charte d'utilisation.
- @ **ENGAGEMENT ET RESPONSABILITES DE L'UTILISATEUR**  
L'usage d'Internet au sein de la bibliothèque est soumis à la législation nationale en vigueur, dont le non-respect est passible de sanctions pénales. Les dispositions liées à la Loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, obligent la bibliothèque à conserver pendant une durée d'une année les données techniques de connexions concernant les utilisateurs. Ces obligations doivent permettre d'assurer la mise à disposition aux autorités judiciaires ainsi qu'à la Haute Autorité, d'indices suffisants dans le cadre de recherche, de constatation et de poursuite des infractions pénales ou d'un manquement à l'obligation définie à l'article L. 336-3 du code de la propriété intellectuelle. A ce titre, la bibliothèque

informe les usagers du service Internet qu'elle collecte des données personnelles, en assurant le respect des libertés individuelles de chacun. En signant cette présente charte, l'utilisateur consent et accepte cette règle. Aussi, l'utilisateur s'engage à respecter les réglementations relatives aux éléments suivants:

La diffusion de contenu : l'utilisateur s'engage lors de ses consultations Internet à ne pas se rendre sur des sites portant atteinte à la dignité humaine (pédopornographie, apologie des crimes contre l'humanité et provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes à raison de leur origine ou de leur appartenance ou non à une ethnique, une nation, une race ou une religion déterminée) ni sur des sites de paris en ligne ou de jeux d'argent.

Les droits d'auteurs : toute réutilisation de données, notamment comportant des œuvres littéraires et artistiques, est illicite sans le consentement express des auteurs ou des ayants-droit.

La fraude informatique : il est interdit de pénétrer dans des systèmes autres que ceux dont l'accès est prévu, d'entraver le système, de porter atteinte aux données et de tenter d'accéder au disque dur, de modifier en quoi que ce soit la configuration des postes de consultation.

### **Responsabilités de l'utilisateur**

L'utilisateur est seul responsable de tout préjudice direct ou indirect, matériel ou immatériel, causé à des tiers du fait de son utilisation propre du service. Toute action ayant pour but de modifier le paramétrage, d'installer des programmes sur les ordinateurs quels qu'ils soient, ou d'outrepasser les logiciels installés sera considérée comme une tentative d'intrusion au sens des articles L 323-1 et suivants du code pénal. Les conditions d'accès des usagers aux services Internet de la bibliothèque sont fixées par délibération du Conseil Municipal. L'utilisateur est également responsable de la sécurité et de la protection de ses équipements et de ses données. Avant la connexion, l'utilisateur doit s'assurer qu'il dispose des logiciels nécessaires et qu'il adopte les bonnes pratiques pour veiller à la sécurité de ses équipements et données personnelles. La bibliothèque ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de dommages ou intrusions éventuels. Les parents, ou représentants légaux, sont responsables du comportement des mineurs dont ils ont la charge et doivent veiller à leur respect de la présente charte.

#### Respect des autres usagers

L'usage des ordinateurs personnels, tablettes, smartphones ou autres terminaux, ne doit pas gêner le travail des autres usagers ou du personnel de l'établissement. Le son de ces derniers doit par conséquent être coupé, ou à défaut, le port d'écouteurs à un volume modéré est obligatoire. Les usagers doivent s'abstenir d'afficher des textes et images pouvant heurter, choquer ou troubler les autres lecteurs.

Tout usager n'ayant pas respecté une ou plusieurs dispositions de la présente charte sera passible d'une exclusion, temporaire ou définitive, de l'accès aux services Internet. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » (art. 34), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des informations qui vous concernent.

### **@ ENGAGEMENT ET RESPONSABILITES DE LA BIBLIOTHEQUE**

La bibliothèque met tout en œuvre pour assurer l'accès au service dans les meilleures conditions. Cependant, un dysfonctionnement technique ou un paramétrage particulier de l'ordinateur pouvant empêcher la connexion, le personnel de la bibliothèque ne pourra en aucun cas être tenu responsable des difficultés de connexion y afférentes. Le personnel est à la disposition ponctuelle et temporaire des usagers pour les aider à utiliser les ressources internet, notamment pour accompagner les usagers lors de leur connexion au réseau Wifi. Il ne peut en aucun cas être à disposition en continu. Toutefois, l'utilisateur reste toujours responsable de l'utilisation de son matériel. La bibliothèque n'est pas responsable des contenus accessibles sur le réseau Internet et des dommages qui peuvent naître de leur utilisation. La bibliothèque n'est pas responsable des perturbations du réseau (déconnexions, lenteurs, etc.) et des dysfonctionnements du Fournisseur d'Accès à Internet. La bibliothèque n'est pas responsable des conséquences liées au stockage par les utilisateurs de leurs identifiants de connexion personnels, de leurs codes bancaires personnels ou de toute autre donnée à caractère personnel. Le réseau WiFi de la bibliothèque respecte les normes françaises en matière de puissance d'émission et de fréquences.

### **Application du règlement :**

Tout usager, par le fait de son inscription, s'engage à se conformer au présent règlement.

Des infractions graves ou des négligences répétées peuvent entraîner la suppression temporaire ou définitive du droit au prêt et, le cas échéant, de l'accès à la bibliothèque.

En cas d'absence de la bibliothécaire, les bénévoles habilités sont chargés de l'application du présent règlement dont un exemplaire est affiché en permanence dans les locaux, à l'usage public.

À Val de Saône,  
Le 21 mars 2019

Le Maire,  
Norbert GAINVILLE